



Grenoble, le lundi 20 avril 2020

Syndicat des Territoriaux
de la Ville de Grenoble
et du CCAS

Monsieur le Maire,

Ville de Grenoble

11, boulevard Jean Pain

38000 Grenoble

Monsieur le Maire,

Suite aux dernières évolutions législatives et suite à des notes reçues dans tous les services sur des sujets n'ayant été traités ni dans les instances paritaires concernées, ni dans le cadre du dialogue social, nous tenons à refaire un point par écrit avec vous.

En préambule, nous réaffirmons ici l'importance du rôle des instances représentatives du personnel. C'est pourquoi nous exigeons qu'elles se tiennent systématiquement, dans le respect des règles sanitaires, sur tous les sujets qui les concernent, et dans les mêmes conditions de légalité que d'ordinaire.

Vous avez créé à la Ville un amalgame sur les règles de dépôt de congés. En tentant tout d'abord d'imposer aux agent.e.s 5 jours de congés (dont 1 jour du Maire) pendant la période de confinement. Puis en « conseillant fortement » le dépôt de 3 jours de congés via une note que vous vous étiez engagés à nous renvoyer et que nous avons découverte par hasard Vendredi passé. Nous vous demandons de surseoir à cette note et de clarifier votre positionnement. Le personnel doit garder le libre choix de poser ou non ses congés, sans pression aucune, et à sa convenance. Nous demandons également que tous les agents en ASA, en télétravail et ceux qui sont sur le terrain, puissent déposer leur reliquat des congés 2019 sur leur CET. Nous exigeons enfin une clarification de cette situation auprès des chefs de service afin de faire cesser toute interprétation fantaisiste.

D'autre part nous exigeons de débattre de ce sujet dans le cadre du dialogue social. Compte tenu du peu de cas que vous semblez faire de ce dernier, nous préférons poser nos revendications par écrit.

Comme nous vous l'avons affirmé lors de notre dernière rencontre, La CGT ne tolérera aucune tentative de remise en cause des droits acquis en 1936, 1968 et 1983 à Grenoble sur les congés et sur le temps de travail. Aujourd'hui tous les agent.e.s publics rendent service à la Nation : en assurant la continuité des services, que ce soit en présentiel ou en télétravail, en restant confiné.e.s pour les personnes fragiles et celles qui doivent garder leurs enfants, en continuant à assurer les droits des agents syndicalement. Proposer que les agent.e.s prennent des jours de congés pendant le confinement équivaut à considérer qu'il s'agit d'une période de vacances. Ce qui n'est bien sûr pas le cas ! Aucune organisation syndicale n'est favorable à cela. De plus, la loi et l'ordonnance n'obligent

Grenoble, le lundi 20 avril 2020

en rien les collectivités à imposer des congés pendant la période de confinement. Nous vous demandons donc de faire preuve d'exemplarité.

Dans la même veine, nous reformulons la revendication légitime portée par notre organisation depuis plusieurs mois, de revalorisation générale du RIFSEEP et d'une véritable politique d'avancement et de promotion : ce serait la meilleure manière de reconnaître la valeur de tous vos agents.

Nous sommes défavorables à une prime « au mérite ». Pour la CGT tous les agent.e.s « méritent » et doivent être traité.e.s selon le principe d'égalité.

Concernant la prime exceptionnelle que le gouvernement autorise et dont il vous laisse la libre administration, le montant de 25 euros que vous proposez par jour de présence aux agents sur le terrain, que vous appelez « PCA terrain », est tout simplement méprisant.

Pour une municipalité dite de gauche, nous aurions espéré que vous seriez allés au-delà des 1000 euros préconisés par le gouvernement. Soit 50 euros par Jour de présence.

Quant à l'autre dispositif d'attribution de la prime, que vous appelez « PCA mobilisation exceptionnelle », qui équivaut à une prime au mérite, vous n'en précisez même pas le montant. Mais il sera inférieur à 25 euros, ce qui est non seulement scandaleux, mais encore une fois, méprisant.

Nous affirmons que nous sommes tous dans une situation exceptionnelle, anxiogène, et que nous participons tous à l'effort de solidarité nationale. Celui-ci ne doit pas se faire au détriment des conquises sociaux.

Monsieur le Maire les grands discours sur l'utilité des services publics et les remerciements, c'est bien. Mais nous vous rappelons qu'il n'y a pas si longtemps, vous imposiez un plan de sauvegarde qui s'est traduit par une baisse des services publics aux Grenoblois, par des suppressions de postes et par des fermetures d'équipements. Pour penser le jour d'après, il faut savoir retenir les leçons du passé.

Vous n'êtes pas sans ignorer que sous votre responsabilité il y a des agent.e.s qui travaillent. Et ce dans des conditions de sécurité qui ne sont pas optimum. Vous n'êtes pas non plus sans savoir que le déconfinement est prévu pour le 11 Mai. Nous espérons que tous sera mis en œuvre pour que la reprise du travail se fasse en toute sécurité.

Légalement, l'employeur doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des agent.e.s. Si tel n'était pas le cas, nous accompagnerons les agent.e.s dans leur droit de retrait.

Pour ce qui est du télétravail, nous vous rappelons qu'il s'agit bien de travail. Les agent.e.s doivent donc bénéficier de mesures de sécurité et de matériel adéquat. Par ailleurs nous exigeons une clarification des statuts actuels de chacun.e. Une certaine confusion semblant régner actuellement.

Nous en profitons enfin pour redire que depuis de longues années, nous revendiquons le dégel du point d'indice et une réévaluation de celui-ci, de manière à rattraper notre perte de pouvoir d'achat depuis son gel et sa désindexation de l'inflation. Nous revendiquons également une revalorisation générale de notre traitement et des salaires. C'est le moment ou jamais pour vous de montrer l'exemple, en relayant ces légitimes doléances auprès des élus parlementaires issus de vos

Grenoble, le lundi 20 avril 2020

organisations politiques représentées à la Ville, et en soutenant vos agent.es locaux par une réponse positive à nos demandes.

Enfin, au vu de l'analyse de l'ordre des médecins, de la pénurie de matériel de protection, de l'impossibilité de respecter les gestes barrières pour les tout-petits, des difficultés de mise en place pour tous les âges dans un contexte scolaire, de l'organisation que cela demandera pour la restauration scolaire et de l'impossibilité aujourd'hui de tester tous les personnels et les enfants accueillis, nous vous demandons de surseoir à la réouverture des écoles le 11 mai 2020.

La CGT revendique :

- La tenue immédiate des Instances Représentatives du Personnel nécessaires ;
- Du matériel de protection en quantité suffisante (masques, gel hydro alcoolique...);
- Un équipement nécessaire pour tous les agent.e.s en télétravail ;
- Le maintien des droits aux congés et autres acquis sociaux, sans congés imposés pendant le confinement ;
- Le fait que tous les agents y compris ceux en ASA puissent mettre leur reliquat de congés 2019 sur leur CET ;
- Le maintien des salaires de tous les agent.e.s horaires pour le mois de Mai ;
- Le maintien de tous les contrats des non-titulaires ;
- La revalorisation du RIFSEEP pour tous ;
- Une prime exceptionnelle d'au moins 1000 euros pour tous ;
- La clarification des différents statuts des agents (ASA, télétravail, volontariat, présentiel, ...);
- La non réouverture des écoles le 11 mai.

Connaissant votre engagement et votre dévouement pour la défense du service public, ainsi que la considération que vous portez aux agent.e.s de votre collectivité, nous attendons une réponse favorable à l'ensemble de nos revendications dans les plus brefs délais.

Autrement nous serions contraints de prendre nos responsabilités.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations syndicales.

Pour le syndicat



Jérôme SAVIGNAC

Secrétaire Général Adjoint